

STEWARDS

LOG NR 01



TotalEnergies



POSTED

at 10 h 48 m

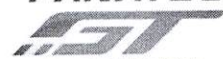
INTERCONTINENTAL



POWERED BY



FANATEC



WORLD CHALLENGE

EUROPE

SPA-FRANCORCHAMPS 2021

POWERED BY

aws



## REGLEMENT PARTICULIER

### CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA Tourisme

Les 28, 29, 30, 31 juillet 2021

Circuit de SPA-FRANCORCHAMPS

Ce règlement complète le règlement particulier des circuits « Asphalte ».

#### Organisateur pratique :

SRO MOTORSPORTS PROMOTION S.A

Rue de Trèves 84

1040 Bruxelles

organise une manche du Championnat de France FFSA Tourisme sur le circuit de Spa-Francorchamps les 28, 29, 30, 31 juillet 2021.

Organisateur administratif : RACB Events S.A. – Boulevard d'Avroy 254 – B-4000 Liège  
Nom de l'épreuve : TotalEnergies 24 Hours of Spa  
Date : 28, 29, 30, 31 juillet 2021  
Nombre de Jours : 4 jours  
Niveau de l'Épreuve : Nationale PEA  
VISA de l'ASN : Numéro : C-S-TEHS-TCFR-023 délivré le : 21/07/2021

Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, au code sportif national du RACB Sport, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION





## 1.1P OFFICIELS

**Directeur Sportif FFSA :** Joël DO VALE

Licence n° : FFSA 7681

### Collège des Commissaires Sportifs :

#### Championnat de France FFSA Tourisme

Président : Adrien ABSIL

Licence n° : RACB 0836

Membres : John WALS  
George ANDREEV

Licence n° : ACCUS 0462033-S-21

Licence n° : RAF A21-107BK

Secrétaire du Collège : Robby WUYTS  
Secrétaire Sportive : Murielle POUPIER

Licence n° : RACB 2553

Licence n° : RACB 3515

#### Safety Car / Leading Car

Pilote Safety-Car: Jérôme DO VALE  
Pilote Leading-Car : Ghislain VERRIEST

Licence n° : FFSA 46401

Licence n° : RACB 3021

#### Pilote Conseiller :

Championnat de France FFSA Tourisme :  
Guy CLAIRAY

Licence n° : RACB 3591

#### Directeurs de Course :

Championnat de France FFSA Tourisme :  
Alain ADAM

Licence n° : RACB 1632

#### Directeur de Course adjoint

Championnat de France FFSA Tourisme :  
William WATTE

Licence n° : RACB 2651

#### Responsable Technique :

Championnat de France FFSA Tourisme :  
Jean-Claude BRIGAUD

Licence n° : FFSA 13558/1117

#### Commissaire Technique National en Chef :

Lucas BOEVER

Licence n° : RACB 3884

#### Officiel Pit-Lane :

Championnat de France FFSA Tourisme :  
Pit lane Officer Ghislain VERRIEST  
Médecin Chef : Dr. Christian WAHLEN

Licence n° : RACB 3021

Licence n° : RACB 1047

#### Commissaire délégué à la Sécurité :

Sven LEUFGEN

Licence n° : RACB 3842

#### Responsable Média-Presse :

Championnat de France FFSA Tourisme :  
Adelheid TERRY

Licence n° : RACB 3376

#### Responsable des Commissaires de Piste :

Jean-François THIRY

Licence n° : RACB 3836

#### Responsable Sortie Pit-Lane :

Jean-Marie BROHEE

Licence n° : RACB 2964

#### Responsable Vitesse Voie des Stands :

Lucas BOEVER

Licence n° : RACB 3884







### Comité sportif Championnat de France FFSA Tourisme :

|                              |                |                        |
|------------------------------|----------------|------------------------|
| Président du collège         | Adrien ABSIL   | Licence n° : RACB 0836 |
| Directeur d'épreuve FFSA     | Joël DO VALE   | Licence n° : FFSA 7681 |
| Manager general              | Laurent GAUDIN | Licence n° : RACB 3488 |
| Superviseur Sportif Officiel | Guy CLAIRAY    | Licence n° : RACB 3591 |

### 1.2P HORAIRES

Après l'obtention du permis d'organiser par le RACB, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu sans accord du RACB.  
Voir les horaires ci-joints en annexe.

### 1.3P VÉRIFICATIONS

Les Vérifications Administratives et Techniques auront lieu le :

**-Vérifications Administratives et équipement pilotes :**

Judi 28 juillet 2021 de 08h à 12h

**-Vérifications Techniques :**

Mercredi 27 juillet 2021 de 14h à 19h

Judi 28 juillet 2021 de 08h à 12h

Voir règlement Championnat de France FFSA des Circuits 2021

#### 1.3.1.P VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES

Les concurrents engagés à l'année donneront à leur opérateur avant le meeting, copie de leur licence. Les opérateurs vérifieront avant chaque meeting que leurs concurrents ne font pas l'objet d'une suspension de licence. Les concurrents qui s'engagent à la course devront satisfaire aux vérifications prévues dans les règlements particuliers de chaque discipline.

### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport FFSA.

### ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Cette épreuve est organisée conformément à la réglementation générale des circuits, et est ouverte aux concurrents et conducteurs titulaires d'une licence Internationale ou Nationale.

Les engagements sont à envoyer à l'opérateur de chaque discipline.  
Voir les Règlement Sportifs des séries mentionnées.

#### 3.1P. RECLAMATION ET APPEL

|                                        |             |
|----------------------------------------|-------------|
| Montant du droit de Réclamation FFSA : | 700 euros   |
| Montant du droit d'Appel FFSA :        | 3 300 euros |
| Montant du droit d'Appel FIA :         | 6 000 euros |





#### ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes : Championnat de France FFSA Tourisme

#### ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Selon le règlement sportif de chaque catégorie.

#### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit de Spa-Francorchamps bénéficie d'une Licence de Parcours FIA Grade 1, valable jusqu'au 15 juillet 2023.

Le circuit sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre

Longueur du Circuit : 7004m

Pôle départ arrêté : droite

Pôle départ lancé : droite

#### Nombre maximal de voitures admises :

| Nombre de voitures admises :        | ESSAIS | COURSE |
|-------------------------------------|--------|--------|
| Championnat de France FFSA Tourisme | 78     | 65     |

Panneau Officiel Affichage Virtuel : [https://www.ffsatourisme.fr/noticeboard?meeting\\_id=3](https://www.ffsatourisme.fr/noticeboard?meeting_id=3)

Salle de Briefing : 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des stands F1 – Local 132

Parc Fermé : Dans les tentes

Bureau Commissaires Sportifs : 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des stands F1 118

Bureau Directeur de Course : 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des stands F1 122

Local Vérifications Administratives : 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des stands F1 119

Local Vérifications Techniques : Boxe technique

#### PARC CONCURRENTS – PADDOCK

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée.

Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Pendant les heures de fermeture :

- ➔ L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- ➔ Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,
- ➔ Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.







## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des Prix aura lieu conformément au règlement sportif du Championnat de France FFSA Tourisme.

## ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1.P COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 31

Chaque poste est équipé de : 6 extincteurs poudre de 12 kg, 2 extincteurs mousse de 9l, 2 extincteurs CO<sup>2</sup> de 5kg

Nombre minimum de commissaires par poste : 5

### 11.3.1.P MEDICALISATION

Deux ambulances.

Les deux ambulances sont équipées du matériel nécessaire à la réanimation.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges.

## 12 PRESCRIPTIONS DU SERVICE REGIONAL INCENDIE

B - 4970 STAVELOT

Route de Malmedy 17

T l. 080/88.02.42

Fax. 080/88.01.39

Le 27 mars 2013

### Transport et transvasement des matières inflammables :

- la quantité totale transportée ne peut dépasser 240l par unité de transport
- récipients métalliques d'une capacité maximale de 60 litres et solidement arrimés
- présence obligatoire d'un accompagnant équipé d'un extincteur (6 kg poudre ou 6 litres mousse)
- pas d'éléments combustibles à proximité de l'hydrocarbure transporté (p.ex. pneus)
- interdiction de fumer, de produire du feu ; s'éloigner des objets en ignition, étincelles, soudures...
- les récipients vides ou pleins seront toujours fermés
- le transport se fera dans un véhicule utilitaire conçu pour le chargement
- une bonne connexion électrique entre le récipient métallique et la terre avant le remplissage ou la vidange de ce dernier ; lors de ces opérations les récipients seront préalablement déchargés du véhicule
- il est interdit de pénétrer dans la partie chargement d'un véhicule couvert transportant des liquides inflammables avec des appareils d'éclairages portatifs autres que ceux qui sont conçus et construits de façon à ne pouvoir enflammer les





vapeurs inflammables qui auraient pu se répandre à l'intérieur

**Si le transport se fait par attelage :**

- le véhicule tracteur doit être à même de tracter et freiner la charge
- les bandages de la remorque seront adaptés au type de sol rencontré ainsi qu'aux vitesses atteintes par le véhicule tracteur. En aucun cas la remorque ne pourra être équipée de roulettes pivotantes ou fixes. Ces dernières sont réservées aux chariots manuels et la vitesse maximale autorisée pour ce type de roulette est de 4 km/h
- le crochet d'attelage et l'attache remorque seront approuvés CE
- une chaîne ou un câble de sécurité solidaire au timon de la remorque reliera le crochet d'attelage
- chaque fût sera arrimé individuellement
- un commissaire technique ou un juge de faits sera présent durant le temps d'ouverture des pompes

pour contrôler le respect de ces règles de sécurité et sanctionner en cas de non respect

**Manipulation de fuel dans le stand :**

- pompes à main, pneumatiques ou électriques antidéflagrantes. PAS de batteries
- présence obligatoire d'un surveillant équipé d'un extincteur et situé à 2 mètres du refueling
- vêtements anti-feu pour les personnes situées à moins de 2 mètres
- veiller à la stabilité et à la mise à la terre des tours de ravitaillement
- présence obligatoire de produit minéral absorbant dans le stand - jamais d'eau
- présence obligatoire de 2 extincteurs (6 kg poudre ou 6 l mousse) dans chaque stand

**Interdiction de fumer ou de flamme nue :**

- dans toute la zone ceinturant le camion citerne
- dans la pitlane, dans les stands et à moins de 5 mètres à l'arrière des stands
- au-dessus des stands (loges, mezzanines)

**Interdiction de bonbonnes L.P.G. :**

- dans la pitlane, dans les stands et à moins de 5 mètres de l'arrière des stands
- dans aucun véhicule (xxx)

**Interdiction d'occuper les dégagements :**

- tous les dégagements routiers des paddocks
- le dégagement de 1 mètre de largeur derrière les stands
- N.B. : autorisé derrière les stands : plateau de camion si baissébandoles délimitant le stand si aisément franchissables

**Conformité des installations électriques ou de gaz :**

- obligation de respect des normes
- protection des lignes électriques ou conduites de gaz.